



BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU JEUDI 6 MARS 2014

Membres du Bureau en exercice	Membres présents	Suffrages exprimés
29	26	26

- + Le Président qui ne vote qu'en circonstance de partage de voix
- + Rappel du quorum : il est atteint avec 15 membres présents

NOM DES MEMBRES	REPRESENTATION	VOTE
Jean BARRULL	Absent, Excusé	
Henri TANDONNET		OUI
Christian DEZALOS		OUI
Jean-Michel DRAPE		OUI
Michel LAUZZANA		OUI
François CHALMEL		OUI
Pierre PUJOL		OUI
Laurence MAIOROFF		OUI
Pierre DELOUVRIE	Absent, Excusé	
André GARROS		OUI
Jean-Marc GILLY		OUI
Gilbert FONGARO		OUI
Annie GALAN		OUI
Jean-Marc CAUSSE		OUI
Patrick BUISSON		OUI

NOM DES MEMBRES	REPRESENTATION	VOTE
Michel BERNINES		OUI
Jean-Jacques PLO	Absent, Excusé	
Claude BENSE		OUI
Claude SARRAMIAC		OUI
Christine BONFANTI		OUI
Eric BACQUA		OUI
Gilbert LABADIE		OUI
Jean-Pierre PIN		OUI
Jean-Paul PRADINES		OUI
Espérance JULIEN	Serge NICOLOTTO	OUI
Danièle LAMENSANS		OUI
Jean-Marc COLIN		OUI
Claude JEANTET		OUI
Jean DREUIL		OUI

DECISION DU BUREAU N° 2014 – 30

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REHABILITATION D'UN LOGEMENT LOCATIF SOCIAL 13 RUE
LEPELLETIER A AGEN**

Exposé des motifs

La Société Anonyme HLM « Ciliopée Habitat » réalise une opération d'acquisition-amélioration d'un logement social situé 13 rue Lepelletier à Agen.

Le bailleur achète un logement individuel de type 4 d'une superficie de 89 m², réalise des travaux d'amélioration, notamment de performance énergétique qui vont permettre d'atteindre l'étiquette logement C et transforme ce logement en logement social type PLAI.

Le prix de revient de l'opération est estimé à 130 875 € (TVA à 7%). Afin d'assurer l'équilibre financier de cette opération Ciliopée Habitat sollicite l'Agglomération d'Agen, à parité avec la commune d'Agen, à hauteur de 3 700 € chacune.

Cadre juridique de la décision

Vu la délibération de l'Agglomération d'Agen en date du 10 janvier 2013 donnant délégation au Bureau pour prendre toute décision concernant l'adoption et le règlement des subventions, participations, contrats et conventions nécessaires au fonctionnement courant de l'Agglomération d'Agen d'un montant inférieur ou égal à 500 000 €,

Vu la compétence « équilibre social de l'habitat » exercée par l'Agglomération d'Agen,

Considérant l'avis favorable de la Commission Urbanisme et Habitat en date du 18 février 2014,

Vu la délibération du Conseil Municipal d'Agen en date du 20 janvier 2014

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE**Suivant les votes susvisés**

1°/ **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention tripartite avec Ciliopée Habitat et la commune d'Agen pour le financement de l'opération d'acquisition-amélioration d'un logement 13 rue Lepelletier à hauteur de 3 700 €.

2°/ **DE PRECISER** que les crédits correspondants seront prévus au budget de l'exercice 2014 et des exercices suivants.

Convocation le 04/03/2014

Affichage le 10/03/2014

Télétransmission le 10/03/2014

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme
Le Président,

Jean DIOMS du SEJOUR

